

Une famille solidaire

Résultats du « Baromètre des solidarités familiales en France »

Régis Bigot

Nombreux sont ceux qui considèrent que, dans les sociétés industrialisées comme la France, les solidarités familiales se délitent. On entend dire parfois que les liens familiaux étaient plus forts au début du siècle précédent, quand la cohabitation de plusieurs générations n'était pas exceptionnelle; aujourd'hui, les familles se replieraient sur elles-mêmes, autour d'un foyer composé des parents et des enfants seulement. La canicule de 2003 aurait mis en évidence le manque d'entraide dans les familles, notamment à l'égard des personnes âgées.

Les solidarités familiales sont-elles en déclin, minées par la montée de l'individualisme? Le « Baromètre des solidarités familiales en France », enquête réalisée par le CRÉDOC pour la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité*, en partenariat avec Notre temps, Seniorscopie.com et Phosphore, dresse un constat très différent. Les liens familiaux semblent particulièrement forts et l'entraide au sein de la parenté est largement répandue: près de neuf personnes sur dix ont apporté de l'aide à l'un des membres de leur famille au cours de l'année; une proportion équivalente a elle-même été épaulée par un proche dans la même période; la très grande majorité de nos concitoyens se disent prêts à soutenir leurs parents si ceux-là devaient devenir dépendants en raison de leur grand âge.

* Fondation reconnue d'utilité publique qui mène des actions de lutte contre toutes les formes de dépendance liées au grand âge, à la maladie, aux handicaps ou à des situations d'illettrisme.

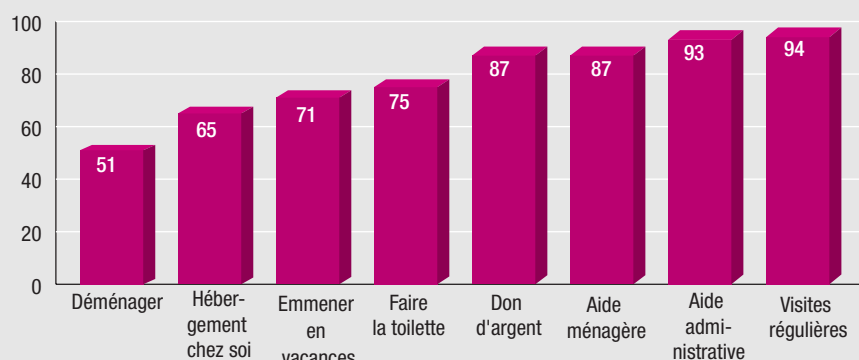
Les Français prêts à faire face à la dépendance de leurs parents

Les solidarités familiales sont-elles aujourd'hui si mal en point que certains le prétendent? On peut en douter devant l'attitude des Français vis-à-vis de la dépendance, une situation qui sollicite fortement les liens familiaux. 65% de nos concitoyens déclarent que si leur père ou leur mère devaient un jour perdre leur autonomie à cause de leur grand âge, ils seraient prêts à les héberger chez eux ou, inversement, à aller habiter chez eux, 51% pourraient même déménager et se rapprocher géographiquement, 71% les emmèneraient en vacances, 75% seraient prêts à leur prodiguer des soins tels que la toilette, 87% leur donneraient de l'argent si nécessaire, 87% feraient leur ménage, leurs courses, la cuisine, 94% leur rendraient visite régulièrement et 99% prendraient de leurs nouvelles réguliè-

ment. C'est dire la disponibilité affichée des Français pour leurs parents. Certes, il s'agit de déclarations d'intentions, mais pas seulement car une partie des personnes concernées ont déjà l'habitude de soutenir des membres de leur famille en situation de dépendance: au cours des douze derniers mois, 20% de la population, soit près de 9 millions de personnes, ont accompagné une personne dépendante dans ses sorties (cinéma, promenade, spectacle...), 11% lui ont apporté des soins tels que la toilette ou une aide pour manger, 5% l'ont emmenée en vacances. Ces chiffres peuvent sembler modestes en comparaison des pourcentages précédents. Ils portent cependant sur des populations supérieures en nombre à l'estimation que l'on peut faire des populations âgées dépendantes aujourd'hui en France (entre 800 000 et un million). Bien entendu, cela ne signifie pas que toutes les personnes en situation de dépendance bénéficient d'un soutien constant et chaleureux de la part de leur

Deux personnes sur trois seraient prêtes à accueillir chez elles leurs parents dépendants

Ce que les Français se disent prêts à faire pour leurs parents si ces derniers devenaient dépendants (%)



Source: CRÉDOC, « Baromètre des solidarités familiales », 2006.

famille. Mais il est inexact de dire que les Français ne se soucient pas de leurs aînés. D'ailleurs, une enquête du CRÉDOC réalisée pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales en 2006 montrait que la prise en charge des personnes âgées dépendantes est aujourd'hui une des principales préoccupations sociales de nos concitoyens, après les problèmes de pauvreté et d'exclusion, certes, mais avant l'équilibre de la Sécurité sociale, la prise en charge des grands malades, l'indemnisation du chômage ou la garde des jeunes enfants.

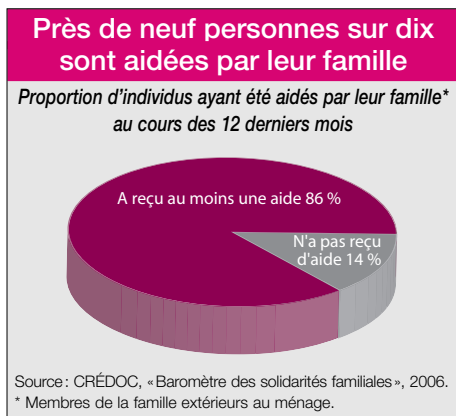
Au-delà de la dépendance, les aides apportées aux proches sont très variées

Plus largement, près de neuf personnes sur dix ont, au cours des douze derniers mois, bénéficié d'une aide en provenance de leur famille (ne sont comptabilisées que les aides de proches ne vivant pas dans le même logement).

61 % ont été soutenus moralement par téléphone, 60 % ont été réconfortés par la présence d'un proche ; 37 % ont été aidés pour du bricolage, 24 % pour une garde d'enfant, 14 % pour des tâches ménagères, 14 % pour des démarches administratives ; 13 % ont reçu de l'argent, 12 % ont bénéficié d'un prêt, 15 % ont reçu une participation financière pour leurs achats et 5 % ont perçu un héritage par anticipation. La diversité et la fréquence des aides est telle que 78 % de nos concitoyens savent qu'en cas de difficultés financières, ils pourraient compter sur l'un des membres de leur famille.

Près de neuf personnes sur dix ont aidé un membre de leur famille au cours de l'année

Réciproquement, 86 % de nos concitoyens déclarent avoir apporté une aide à l'un des membres de leur famille au cours des douze derniers mois. La similitude est étonnante : la proportion de personnes ayant reçu une aide est exactement la même que la proportion d'individus ayant soutenu un parent. D'ailleurs, la symétrie ne s'arrête pas là, car la hiérarchie des aides données est quasiment la même que la hiérarchie des aides reçues : le soutien moral arrive en tête (65 % ont appelé leurs proches au téléphone dans l'année ; 64 % ont été présents en cas de coup dur ; 14 % ont envoyé des mots de réconfort par Internet), suivi par les services rendus (bricolage : 37 % ; garde d'enfant : 28 % ;

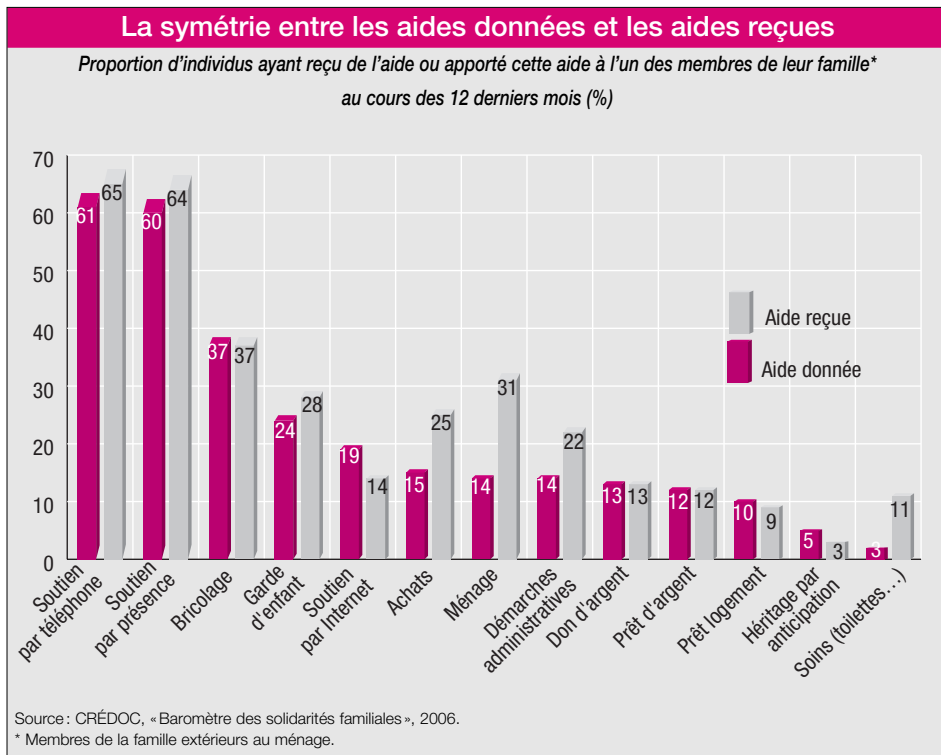


aide ménagère : 31 % ; aide administrative : 22 %), l'aide financière (25 % ont aidé pour des achats, 13 % ont donné de l'argent, 12 % ont prêté de l'argent, 3 % ont transmis leur patrimoine par anticipation) et l'hébergement à domicile ou le prêt d'un logement (9 %). Ce dernier chiffre démontre que, malgré l'éloignement géographique entre les membres d'une même famille, éloignement de plus en plus souvent imposé par les contraintes professionnelles, les ménages ne sont pas « repliés » sur eux-mêmes : ils savent accueillir chez eux un parent qui traverse des difficultés. La réciprocité des aides n'est pas parfaite, on ne rend pas forcément le même service à la personne qui nous a aidé, mais la corrélation ne fait aucun doute : lorsqu'on a apporté son aide à l'un des membres de sa famille, on a 6 fois plus de chances d'être aidé à son tour. Les échanges sont rarement univoques. L'enquête montre que les personnes

ayant reçu une aide, sans doute reconnaissantes, se sentent beaucoup plus proches de leur famille que les autres. En retour, elles sont d'ailleurs les premières à venir en aide à l'un des membres de la parenté. Tout se passe comme si l'entraide était un phénomène qui s'alimentait lui-même : le soutien reçu incline à rendre la pareille, les liens familiaux se resserrent dans l'épreuve. Rares sont les personnes qui n'ont pas pu aider un membre de leur famille qui les avait sollicités au cours des douze derniers mois : seuls 8 % de nos concitoyens sont dans ce cas, et la plupart du temps, c'était à cause de l'éloignement ; parmi les 8 % qui n'ont pas pu aider, une fraction infime (4 %) déclare que c'est parce qu'elle « n'en avait pas envie ».

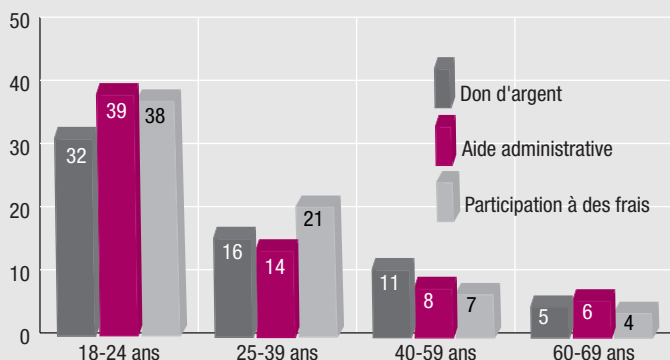
Les jeunes sont particulièrement soutenus par leur famille

Les 18-24 ans et, dans une moindre mesure, les 25-40 ans, semblent très investis dans les relations familiales : ils reçoivent et donnent beaucoup même si, dans l'ensemble, ils sont plutôt « débiteurs ». Leur famille est souvent pourvoyeuse d'aides financières sous forme de dons (32 % des 18-24 ans ont reçu de l'argent au cours des douze derniers mois, contre 5 % des sexagénaires), de prêts (24 %, contre 3 %) ou de participations à des frais divers (38 %, contre 4 %). Les jeunes sont également soutenus dans leurs démarches bancaires, administra-



Les jeunes sont souvent aidés

Proportion d'individus ayant reçu de l'argent, reçu une participation financière à des frais ou ayant été aidés dans leurs démarches administratives ou fiscales par l'un des membres de leur famille*

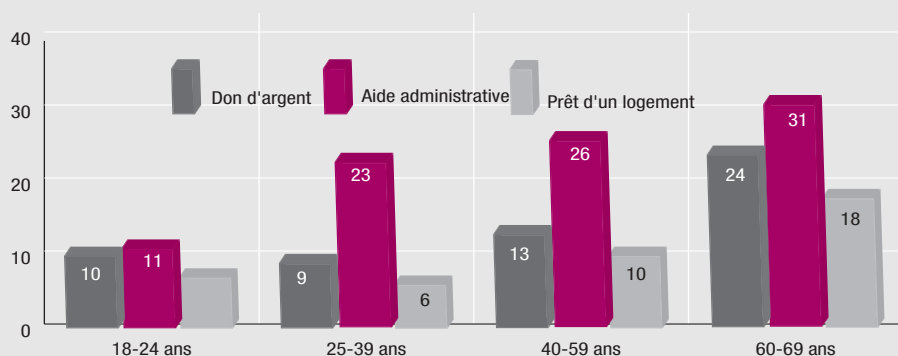


Source : CRÉDOC, « Baromètre des solidarités familiales », 2006

* Membres de la famille extérieurs au ménage

Les sexagénaires mettent la main au portefeuille

Proportion d'individus ayant donné de l'argent, prêté un logement ou aidé dans leurs démarches administratives ou fiscales un des membres de leur famille*



Source : CRÉDOC, « Baromètre des solidarités familiales », 2006.

* Membres de la famille extérieurs au ménage.

tives ou fiscales, ou lorsqu'il s'agit de trouver un logement. En retour, ils se montrent disponibles pour les tâches ménagères (38 % aident leur famille pour les courses et le ménage) et lorsqu'il s'agit de soutien moral (soit par leur présence, par téléphone ou même par Internet).

Les sexagénaires, quant à eux, n'hésitent pas à donner de l'argent quand c'est nécessaire (24 % des 60-69 ans l'ont fait au cours des douze derniers mois, contre 13 % des 40-60 ans), et ils sont également plus fréquemment pourvoyeurs d'un logement ou conseillers dans les démarches administratives.

Avoir les moyens d'aider ses proches

On se pose souvent la question de la substituabilité des solidarités familiales avec les aides publiques. La canicule de 2003 a relancé un vieux débat : quelles aides sont du ressort des familles ? Quelles aides sont du ressort de l'État ? Il en fut de même lors de l'instauration du RMI à la fin des années 1980 : certains se

sont demandés si ce « filet de sécurité » proposé par l'État pour les plus démunis n'allait pas se substituer aux aides familiales. Plusieurs travaux ont montré que ces solidarités étaient rarement exclusives les unes des autres, mais qu'elles étaient plutôt complémentaires (dans le cadre de l'aide aux étudiants, par exemple, ou dans le cas du RMI).

En effet, tout le monde ne dispose pas des mêmes ressources pour venir en aide à sa famille. L'enquête du CRÉDOC montre que les personnes bénéficiant de revenus élevés sont davantage sollicitées dans les relations d'entraide. Au cours des douze derniers mois, elles se sont montrées plus présentes auprès de leurs proches, et pas seulement en termes financiers : 16 % ont effectué un don d'argent (contre 11 % parmi les titulaires de revenus inférieurs à 1 500 euros), 30 % ont participé à des frais divers (contre 22 %), 71 % ont apporté un soutien moral à des membres de leur famille par leur présence (contre 57 %), 21 % ont envoyé des mots de réconfort par Internet (contre 8 %), elles ont également plus souvent aidé pour du

« Tout ce que j'ai, je leur donne. Et avec plaisir ! »

Les relations au sein de la famille sont parfois heureuses, parfois douloureuses, et souvent intenses. Même à travers un questionnaire « fermé » dans lequel les enquêtés ont un choix de réponse limité, l'évocation des relations familiales est souvent empreinte d'une certaine émotion, comme en attestent les extraits d'entretiens suivants.

Beaucoup étaient très heureux de pouvoir témoigner, comme cette dame de 91 ans : « Vous savez, moi, si je peux aider mes petits enfants, je le fais sans réfléchir. À mon âge, je n'ai plus de soucis à me faire. Mais les jeunes, ce n'est pas facile pour eux. Tout ce que j'ai, je leur donne. Et avec plaisir ! » D'autres insistent sur l'importance de l'entraide familiale « C'est important d'être là pour sa famille. La famille, il n'y a qu'elle pour nous aider dans la galère. Les amis, on n'ose toujours pas leur dire quand ça va mal. »

À la question « Êtes-vous venus en aide à l'un des membres de votre famille au cours des douze derniers mois ? », certains ont répondu : « non, je n'ai pas aidé, mais c'est parce que l'occasion ne s'est pas présentée, sinon, je l'aurais fait, bien sûr », ou alors : « dans les douze derniers mois, vous êtes sûr ? Parce que j'ai effectivement donné de l'argent à mon père, mais, c'était il y a un an et demi. Alors, ça ne compte pas ? ».

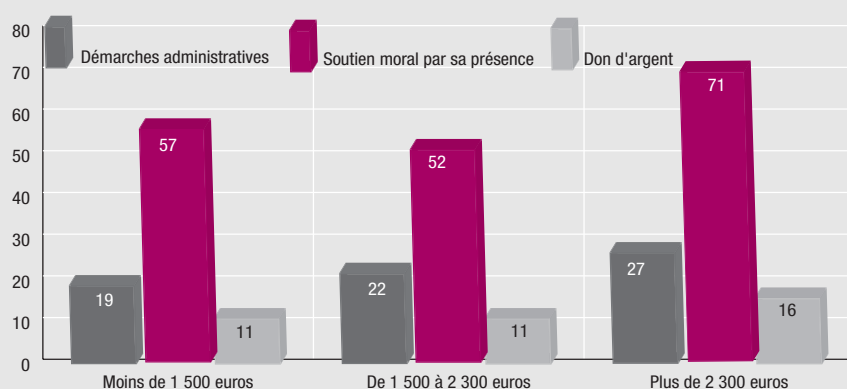
Tous les enquêtés n'étaient pas aussi bavards. Quelques-uns, par exemple, ont mis fin à l'entretien subitement lorsqu'il s'agissait d'héritage : « mais cela ne vous regarde pas, ce sont des histoires de famille », ou alors : « je vous trouve bien curieuse, mademoiselle... ».

Dans d'autres cas, l'évocation des relations familiales a semblé réveiller de douloureux souvenirs, soit parce que la personne a traversé une épreuve difficile telle qu'un divorce ou un deuil, soit parce que les membres de la famille se sont disputés et restent en mauvais termes. Ainsi : « oui, mais vous comprenez, à l'époque, nous étions fâchés mon frère et moi, c'est pour cela que j'ai refusé de lui apporter mon aide alors qu'il me l'avait demandée ». Ou alors : « Non, non, je ne leur parle plus. C'est fini tout ça, après tout ce qu'ils m'ont fait. »

Mais l'entraide ne va pas de soi pour tout le monde. Par exemple, lorsqu'on demandait aux enquêtés de nous dire si ils avaient été aidés par des membres de leur famille, certains se sont un peu « raidis », avec des réponses du type : « mais je n'ai besoin de personne, je me débrouille très bien tout seul », ou : « je ne suis pas un assisté ». Tous ces extraits en témoignent : l'évocation des relations familiales laisse rarement indifférent.

Les personnes aisées viennent plus souvent en aide à leur famille

Proportion d'individus ayant donné de l'argent, soutenu moralement par leur présence, ou aidé dans leurs démarches administratives ou fiscales un des membres de leur famille*



Source : CRÉDOC, « Baromètre des solidarités familiales », 2006.

* Membres de la famille extérieurs au ménage.

bricolage (42 %, contre 36 %). D'une manière générale, les personnes aisées donnent plus souvent qu'elles ne reçoivent. Cette remarque vaut aussi bien pour les flux financiers que pour le soutien moral ou l'échange de services

Le divorce ou la séparation ravive les liens familiaux

Dans de nombreux cas, l'épreuve de la séparation est l'occasion de raviver les liens avec sa famille, comme si la coupure de la relation conjugale avait incité à se tourner vers ses proches. Ainsi, 76 % des personnes séparées ou divorcées ont reçu de leur famille un soutien moral par téléphone au cours des douze derniers mois (contre 56 % des personnes vivant en couple) ; 21 % ont bénéficié de l'aide d'un des membres de leur famille pour effectuer des démarches bancaires, administratives ou fiscales (contre 8 %) ; 14 % ont bénéficié d'un prêt (contre 11 %) et 43 % ont été accueillies en vacances par leur famille (contre 28 %). En retour, les personnes séparées ou divorcées ont, plus souvent que celles vivant en couple, soutenu moralement un de leurs proches par téléphone et elles ont plus souvent été présentes en cas de coup dur pour un parent.

Les liens familiaux sont plus forts que l'éloignement géographique

Une des principales conclusions de l'étude est que les solidarités familiales résistent à l'éloignement des membres

de la famille. Certes, les personnes qui fréquentent régulièrement leur parenté — notamment parce qu'elles habitent à proximité — sont plus investies dans les relations d'entraide, notamment par l'échange de services : garde d'enfants, travaux de bricolage, aide ménagère, etc. Mais l'enquête révèle que ce n'est pas la fréquence avec laquelle on rencontre ses proches qui joue le plus sur l'intensité des solidarités familiales : le principal facteur déterminant, c'est le sentiment de proximité avec sa famille. Or, on peut se sentir « très proche » sans se voir souvent. La qualité des liens entretenus avec chacun détermine la force de l'attachement, plutôt que la fréquence avec laquelle on se rencontre physiquement. Ainsi, 63 % des cadres, 64 % des Franciliens et 63 % des diplômés du supérieur se déclarent « très proches » de leur famille (contre 58 % de la population en moyenne), alors que, dans ces trois groupes, la proportion d'individus qui rencontrent des membres de leur famille au moins une fois par semaine n'est respectivement que de 31 %, 43 % et 45 % (contre 56 % de l'ensemble de la population). Ne pas voir régulièrement des membres de sa famille ne signifie donc pas que l'on s'en désintéresse. L'éloignement est, dans de nombreux cas, imposé par les contraintes professionnelles et, malgré la distance, on reste disponible pour ses proches en cas de besoin. En définitive, tout se passe comme si l'adage « loin des yeux, loin du cœur » n'était pas approprié lorsqu'il s'agit de sa famille. Corrélativement, on exagère souvent lorsqu'on parle d'un effritement des liens familiaux dans les grandes agglomérations. Le lien n'est pas aujourd'hui plus fort dans les petites communes que dans les grandes villes : dans 75 % des cas, on n'observe pas de différences

significatives selon le lieu de résidence. Pour être exact, les solidarités familiales s'expriment de manière différente : en milieu rural, le soutien par la présence ou l'échange de services est plus fréquent (garde d'enfant, soins aux personnes dépendantes, travaux dans le logement, jardinage, etc.) ; dans les métropoles, l'entraide se manifeste par des appels téléphoniques, des mots de réconfort par Internet, voire le prêt et le don d'argent en cas de difficultés financières. ■

Pour en savoir plus

● L'enquête a été menée par téléphone au cours du mois d'octobre 2006 auprès d'un échantillon de 1 023 personnes représentatives de la population résidente âgée de 18 ans et plus. Le champ de l'enquête était circonscrit aux liens entre la personne interrogée et les membres de sa famille élargie, en dehors des personnes qui habitent avec elle. La famille élargie comprend les parents, les frères et sœurs, les enfants, les grands-parents, les petits-enfants, les cousins, la belle-famille, les oncles et tantes.

● Les résultats complets de cette étude, commandée par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, en partenariat avec *Notre Temps*, *Seniorscopie.com* et *Phosphore*, sont présentés dans le rapport : « Le baromètre des solidarités familiales en France (année 2006) », coll. des rapports du CRÉDOC, n° 242, février 2007. La version papier est vendue au prix de 23 euros. La version électronique est téléchargeable gratuitement sur le site du CRÉDOC : www.credoc.fr

CRÉDOC Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication :
Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan
Tél. : 01 40 77 85 01
relat-presse@credoc.fr

Diffusion par abonnement uniquement
30,49 euros par an
Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC

www.credoc.fr